

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°	2025	02	04
----	------	----	----

OBJET				
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		<p><i>L'an deux mille vingt cinq le 27 février</i></p> <p>Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Présidence de Madame Agnès Bourgeois.</p>		
Date de convocation : 13 février 2025				
	Membres	Présent-es	Absent-es	Absent-es représenté-es ou Délégation de vote
15 membres en exercice	Ville de Rezé			
	Mme Agnès BOURGEOIS	X		
	M. Hugues BRIANCEAU	X		
	Mme Eva PAQUEREAU	X		
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	X		
	M. Jean-Christophe FAËS			X
	M. Maxime VENDÉ	X		
	M. Roland BOUYER	X		
	M. François NICOLAS	X		
	Département de Loire-Atlantique			
	Mme Dominique POIROUT	X		
	Région Pays de la Loire			
	Mme Anne-Sophie LAMBERTHON		X	
	Personnalités qualifiées			
	Mme Brigitte BRAULT	X		
	M. Vianney MARZIN	X		
	M. Damien TASSIN	X		
	Représentant-es du personnel			
	Mme Maureen LARGOUET	X		
Mme Nelly LANDAIS	X			

**13 présent-es
1 représenté-es
Soit 14 votant-es**

**Délibération n°2025-02-04 du 27 février 2025 du Conseil d'administration de La Soufflerie :
Affectation du résultat de la Section d'Exploitation et de la Section d'Investissement de l'exercice 2024**

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément à l'article 10.2 des Statuts de la Soufflerie :

« Le Conseil d'Administration délibère sur (...) les comptes financiers et l'affectation des résultats de l'exercice ».

Le conseil d'Administration de la Soufflerie doit affecter le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

Il apparaît pour l'exercice 2024 :

- **Section d'exploitation :** solde de + 84 890,31 € Hors Taxes
 - **Section d'investissement :** solde de - 6 851.81 € Hors Taxes
- Soit un total Hors Taxes de + 78 038,50 €

Par ailleurs, les restes à réaliser laissent apparaître :

- **en dépenses :** un montant de 0 € Hors Taxes
- **en recettes :** un montant de 0 € Hors Taxes

L'affectation doit se faire à partir des résultats cumulés depuis la création de la Soufflerie, par le Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'investissement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'exploitation.

Résultats cumulés depuis 2016 :

- **Solde d'exécution de la section d'exploitation :** + 91 682,78 € HT
- **Résultat exercice 2024 :** + 84 890,31 € HT
- **Résultat d'exploitation reporté au BP 2025 :** + 176 573,09 € HT

- **Solde d'exécution de la section d'investissement :** + 19 005,07 € HT
- **Résultat exercice 2024 :** - 6 851.31 € HT € HT
- **Résultat d'investissement reporté au BP 2025 :** + 12 153,76 € HT

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats comme suit :

- **+ 176 573,09 € en report à nouveau sur la section d'exploitation**
(affectation au compte 110 en réserves)
- **+ 12 153,76 € en report à nouveau sur la section d'investissement**
(affectation au compte 1068 en réserves d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **+ 176 573,09 € en report à nouveau sur la section d'exploitation**
(affectation au compte 110 en réserves)
- **+ 12 153,76 € en report à nouveau sur la section d'investissement**
(affectation au compte 1068 en réserves d'investissement)

Fait à Rezé, le 27 février 2025

La Présidente du Conseil d'administration de la Soufflerie
Madame Agnès Bourgeais

